

LE PETIT LIVRE DE L'ÉTRANGER · CHAPITRE 3.2

Travailleurs détachés en Suisse : salaires, contrôles, sanctions

TransparenceRH

Un travailleur détaché en Suisse reste salarié de son entreprise étrangère, payé et assuré par elle. Mais pendant sa mission, un noyau dur de conditions suisses s'impose…

8 jours	5 000	30 000	1 000 000
entre l'annonce et le travail	sanction pour l'annonce	ou interdiction de 1 à 5 ans	amende pénale maximale



LA RÈGLE

Ce que dit la loi

Les employeurs garantissent aux travailleurs détachés au moins les conditions de travail et de salaire prescrites par les lois, ordonnances, conventions collectives étendues et contrats-types de travail au sens de l'art. 360a CO, dans les domaines de la rémunération minimale (suppléments compris), de la durée du travail et du repos, des vacances, de la sécurité et de la santé, de la protection des femmes enceintes, des accouchées, des enfants et des jeunes, et de la non-discrimination (LDét 2 al. 1).



LA RÈGLE

À retenir

Les frais de **voyage, logement et nourriture** sont remboursés **en plus** : ils ne font pas partie du salaire (LDét 2 al. 3).



LA RÈGLE

La règle clé

Salaire minimal de la CCT étendue de la branche en Suisse : 28 francs l'heure : Le détaché touche au moins 28 francs pendant la mission (LDét 2 al. 1)



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« Le salaire suisse pendant la mission, les frais en plus, l'annonce 8 jours avant. »



LE PIÈGE

Le piège

Payer le minimum suisse en y incluant l'indemnité de détachement. Les frais de voyage, de logement et de nourriture se paient en plus du salaire, jamais à sa place.



LA BASE LÉGALE

Les références

LDét art. 1 à 3, 5, 6, 9, 12 ; Odét art. 6 ; FAQ détachement du SECO ; ATF 147 II 375.



Le cas express

Salaire minimal 30, salaire payé 27, indemnité repas 4 l'heure. Conforme ?

✓ **Non** L'indemnité est un frais (LDét 2 al. 3).



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Trouver la CCT ou le CTT applicable.
- ☐ Comparer le salaire horaire au minimum.
- ☐ Payer les frais en plus.
- ☐ Annoncer 8 jours avant.
- ☐ Garder les décomptes pour le contrôle.

Base légale : LDét art. 1 à 3, 5, 6, 9, 12 ; Odét art. 6 ; FAQ détachement du SECO ; ATF 147 II 375.

Le chapitre complet, avec l'exercice : **transparencerh.ch/etr-detaches-en-suisse.html**

Repère d'information générale sur le droit suisse, sans valeur de conseil juridique individuel. Vérifié aux sources officielles le 21 novembre 2026.